RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00990
Numéro SIREN : 810 926 816
Nom ou dénomination : ABALONE TT CHATEAUBRIANT

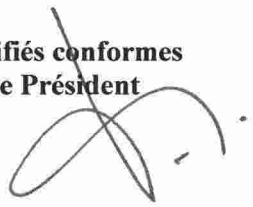
Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2021 sous le numéro de dépôt 4402

ABALONE TT CHATEAUBRIANT
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 121000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 10 RUE D'ANCENIS - BÂT A
44110 CHATEAUBRIANT
810926816 RCS NANTES

Déposé au Greffe
le 19 FEV. 2021
sous le N° 11402
RCS N° 15[illegible]

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Certifiés conformes
Le Président



SAS ABALONE TT CHATEAUBRIANT
44110 CHATEAUBRIANT

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	11 237.77	10 339.88	897.89	2 680.48	-1 782.59	-66.50
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	77 008.98	35 251.00	41 757.98	48 899.39	-7 141.41	-14.60
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	5 200.00		5 200.00	2 808.00	2 392.00	85.19
	Autres immobilisations financières	5 650.00		5 650.00	5 650.00		
	Total II	99 096.75	45 590.88	53 505.87	60 037.87	-6 532.00	-10.88
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 003 029.15		1 003 029.15	949 201.16	53 827.99	5.67
	Autres créances	610 290.98		610 290.98	400 548.01	209 742.97	52.36
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	3 174.95		3 174.95	46 157.72	-42 982.77	-93.12
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	23 138.11		23 138.11	28 210.75	-5 072.64	-17.98
	Total III	1 639 633.19		1 639 633.19	1 424 117.64	215 515.55	15.13
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 738 729.94	45 590.88	1 693 139.06	1 484 155.51	208 983.55	14.08

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 10 850.00
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 121 000)	121 000.00	121 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	12 100.00	12 100.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	389 284.93	235 322.21	153 962.72	65.43
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	135 492.34	234 064.72	-98 572.38	-42.11
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	657 877.27	602 486.93	55 390.34	9.19
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	372.83	403.01	-30.18	-7.49
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	268 919.01	205 681.46	63 237.55	30.75
	Dettes fiscales et sociales	754 747.06	659 241.70	95 505.36	14.49
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	11 222.89	16 342.41	-5 119.52	-31.33
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 035 261.79	881 668.58	153 593.21	17.42
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 693 139.06	1 484 155.51	208 983.55	14.08
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 035 261.79	881 668.58		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	6 178 692.02		6 178 692.02	6 443 472.87	-264 780.85	-4.11
Chiffre d'affaires NET	6 178 692.02		6 178 692.02	6 443 472.87	-264 780.85	-4.11
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			78 881.25	152 415.93	-73 534.68	-48.25
Autres produits			3 257.13	1 219.66	2 037.47	167.05
Total des Produits d'exploitation (I)			6 260 830.40	6 597 108.46	-336 278.06	-5.10
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			677 505.27	659 730.03	17 775.24	2.69
Impôts, taxes et versements assimilés			103 659.74	142 731.47	-39 071.73	-27.37
Salaires et traitements			4 219 349.75	4 450 792.33	-231 442.58	-5.20
Charges sociales			968 041.67	1 082 666.87	-114 625.20	-10.59
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			14 404.15	12 423.01	1 981.14	15.95
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				452.42	-452.42	-100.00
Dotations aux provisions						
Autres charges			2 856.87	10 691.31	-7 834.44	-73.28
Total des Charges d'exploitation (II)			5 985 817.45	6 359 487.44	-373 669.99	-5.88
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			275 012.95	237 621.02	37 391.93	15.74
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	409.62	464.23	-54.61	-11.76
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	409.62	464.23	-54.61	-11.76
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	5 233.56	3 770.53	1 463.03	38.80
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	5 233.56	3 770.53	1 463.03	38.80
2. Résultat financier (V-VI)	-4 823.94	-3 306.30	-1 517.64	-45.90
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	270 189.01	234 314.72	35 874.29	15.31
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 791.51		1 791.51	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	1 791.51		1 791.51	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		250.00	-250.00	-100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 364.18		1 364.18	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	1 364.18	250.00	1 114.18	445.67
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	427.33	-250.00	677.33	270.93
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	65 716.00		65 716.00	
Impôts sur les bénéfices (X)	69 408.00		69 408.00	
Total des produits (I+III+V+VII)	6 263 031.53	6 597 572.69	-334 541.16	-5.07
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 127 539.19	6 363 507.97	-235 968.78	-3.71
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	135 492.34	234 064.72	-98 572.38	-42.11

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS ABALONE TT CHATEAUBRIANT

10 RUE D ANCENIS

44110 CHATEAUBRIANT

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 693 139.06 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 6 178 692.02 Euros et dégageant un bénéfice de 135 492.34 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	11 238		
Installations générales agencements aménagements divers	53 041		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 019		6 844
TOTAL	72 060		6 844
Prêts, autres immobilisations financières	8 458		2 392
TOTAL	8 458		2 392
TOTAL GENERAL	91 756		9 236

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			11 238	11 238
Installations générales agencements aménagements divers			53 041	53 041
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 895	23 968	23 968
TOTAL		1 895	77 009	77 009
Prêts, autres immobilisations financières			10 850	10 850
TOTAL			10 850	10 850
TOTAL GENERAL		1 895	99 097	99 097

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	8 557	1 783		10 340
Installations générales agencements aménagements divers	14 364	7 725		22 089
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 797	4 896	531	13 162
TOTAL	23 161	12 622	531	35 251
TOTAL GENERAL	31 718	14 404	531	45 591

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 783				
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 725				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 896				
TOTAL	12 622				
TOTAL GENERAL	14 404				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	452		452		
TOTAL	452		452		
TOTAL GENERAL	452		452		
Dont dotations et reprises d'exploitation			452		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	5 200	5 200	
Autres immobilisations financières	5 650	5 650	
Autres créances clients	1 003 029	1 003 029	
Impôts sur les bénéfices	95 768	95 768	
Taxe sur la valeur ajoutée	42 184	42 184	
Divers état et autres collectivités publiques	4 798	4 798	
Groupe et associés	397 123	397 123	
Débiteurs divers	70 418	70 418	
Charges constatées d'avance	23 138	23 138	
TOTAL	1 647 308	1 647 308	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	2 392		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	373	373		
Fournisseurs et comptes rattachés	268 919	268 919		
Personnel et comptes rattachés	153 118	153 118		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	265 212	265 212		
Taxe sur la valeur ajoutée	279 247	279 247		
Autres impôts taxes et assimilés	57 170	57 170		
Autres dettes	11 223	11 223		
TOTAL	1 035 262	1 035 262		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 100			12 100

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	648
Autres créances	75 216
Total	75 864

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	373
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175 388
Dettes fiscales et sociales	236 004
Autres dettes	11 223
Total	422 988

ABALONE TT CHATEAUBRIANT
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 121000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 10 RUE D'ANCENIS - BÂT A
44110 CHATEAUBRIANT
810926816 RCS NANTES
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 3 SEPTEMBRE 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT BENEFICIAIRE

Après avoir pris connaissance du résultat bénéficiaire de l'exercice écoulé s'élevant à un montant de 135492,34 euro(s), du poste "Autres réserves" de l'exercice précédent d'un montant de 389284,93 euro(s), l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice distribuable d'un montant total de 524777,27 euro(s) comme il suit :

- affectation au compte « report à nouveau » : euro(s),
 portant le report à nouveau à un montant de : euro(s) ;
- dotation à la réserve légale : euro(s) ;
- dotation du poste « autres réserves » : euro(s);
- dividendes : euro(s).

MONTANT DE DIVIDENDES
Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de euro(s) par action.
Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est rappelé que les dividendes perçus par des personnes physiques résidant fiscalement en France sont soumis de plein droit à un prélèvement forfaire unique (12,8%) majoré des prélèvements sociaux (17,2%) prévus par les articles 117 quater et 200 A du Code Général des Impôts.
Il en résulte une retenue totale de 30,00 % sur les dividendes versés aux personnes physiques.
En conséquence, et sous réserve de l'application d'une éventuelle dispense légale, seule une fraction de 70% des dividendes sera effectivement versée aux associés personnes physiques.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES

Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	**Revenus éligibles à l'abattement**		**Revenus non éligibles à l'abattement**
	Dividendes	**Autres revenus distribués**	
31.12.2018	801,00 €	x	79 862,00 €
31.12.2017	501,00 €	x	49 593,00 €
31.12.2016	1.301,00 €	x	128.774,00 €

ABALONE TT CHATEAUBRIANT
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 121000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 10 RUE D'ANCENIS - BÂT A
44110 CHATEAUBRIANT
810926816 RCS NANTES
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 3 SEPTEMBRE 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION BIS
AFFECTATION DU RÉSULTAT BENEFICIAIRE

Après avoir pris connaissance du résultat bénéficiaire de l'exercice écoulé s'élevant à un montant de 135492,34 euro(s), du poste "Autres réserves" de l'exercice précédent d'un montant de 389284,93 euro(s), l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice distribuable d'un montant total de 524777,27 euro(s) comme il suit :

- affectation au compte « report à nouveau » : 0 euro(s),
 portant le report à nouveau à un montant de : 0 euro(s) ;
- dotation à la réserve légale : 0 euro(s) ;
- dotation du poste « autres réserves » : 384780,27 euro(s);
- dividendes : 139997 euro(s).

MONTANT DE DIVIDENDES
Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de 11,57 euro(s) par action.
Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est rappelé que les dividendes perçus par des personnes physiques résidant fiscalement en France sont soumis de plein droit à un prélèvement forfaire unique (12,8%) majoré des prélèvements sociaux (17,2%) prévus par les articles 117 quater et 200 A du Code Général des Impôts.
Il en résulte une retenue totale de 30,00 % sur les dividendes versés aux personnes physiques.
En conséquence, et sous réserve de l'application d'une éventuelle dispense légale, seule une fraction de 70% des dividendes sera effectivement versée aux associés personnes physiques.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES

Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	**Revenus éligibles à l'abattement**		**Revenus non éligibles à l'abattement**
	Dividendes	**Autres revenus distribués**	
31.12.2018	801,00 €	x	79 862,00 €
31.12.2017	501,00 €	x	49 593,00 €
31.12.2016	1.301,00 €	x	128.774,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président.

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero Deux
50009 Saint Lô

SAS Abalone TT Châteaubriant

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
SAS Abalone TT Châteaubriant
10 Rue d'Ancenis 44110 CHATEAUBRIANT

KPMG SA
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero Deux
50009 Saint Lô

SAS Abalone TT Châteaubriant

10 Rue d'Ancenis 44110 CHATEAUBRIANT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale de la société SAS Abalone TT Châteaubriant,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS Abalone TT Châteaubriant relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 16 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne la comptabilisation du chiffre d'affaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus

élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Lô, le 02/09/2020

KPMG SA

Yohann Bossard

Associé

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT CHATEAUBRIANT — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 10 RUE D ANCENIS 44110 CHATEAUBRIANT — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 1 0 9 2 6 8 1 6 0 0 0 3 6 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122019 Net 3	N-1 31122018 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	11 238	AG	10 340	898	2 680
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	77 009	AU	35 251	41 758	48 899
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF	5 200	BG		5 200	2 808
	Autres immobilisations financières*	BH	5 650	BI		5 650	5 650
	TOTAL (II)	BJ	99 097	BK	45 591	53 506	60 038
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 003 029	BY		1 003 029	949 201
	Autres créances (3)	BZ	610 291	CA		610 291	400 548
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	3 175	CG		3 175	46 158
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	23 138	CI		23 138	28 211
	TOTAL (III)	CJ	1 639 633	CK		1 639 633	1 424 118
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 738 730	1A	45 591	1 693 139	1 484 156

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 10 850 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT CHATEAUBRIANT — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 121 000)	DA	121 000	121 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	12 100	12 100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	389 285	235 322
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	135 492	234 065
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	657 877	602 487
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	373	403
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	268 919	205 681
	Dettes fiscales et sociales	DY	754 747	659 242
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	11 223	16 342
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 035 262	881 669
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 693 139	1 484 156

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 035 262	881 669
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT CHATEAUBRIANT — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	6 178 692	FH		FI	6 178 692	6 443 473
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	6 178 692	FK		FL	6 178 692	6 443 473
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	78 881	152 416
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 257	1 220
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	6 260 830	6 597 108
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	677 505	659 730
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	103 660	142 731
	Salaires et traitements*					FY	4 219 350	4 450 792
	Charges sociales (10)					FZ	968 042	1 082 667
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	14 404	12 423
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		452
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	2 857	10 691
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	5 985 817	6 359 487
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	275 013	237 621
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	410	464
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	410	464
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 234	3 771
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	5 234	3 771
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 824)	(3 306)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	270 189	234 315

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT CHATEAUBRIANT — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 792	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 792	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		250
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 364	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 364	250
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	427	(250)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	65 716	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	69 408	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 263 032	6 597 573
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 127 539	6 363 508
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	135 492	234 065
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	78 429	152 416
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
VALEUR COMPTABLE MATERIEL DE BUREAU CEDE	1 364	
PRIX CESSION MATERIEL DE BUREAU		1 792

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

SAS ABALONE TT CHATEAUBRIANT

10 RUE D ANCENIS

44110 CHATEAUBRIANT

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 693 139.06 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 6 178 692.02 Euros et dégageant un bénéfice de 135 492.34 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	11 238		
Installations générales agencements aménagements divers	53 041		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 019		6 844
TOTAL	72 060		6 844
Prêts, autres immobilisations financières	8 458		2 392
TOTAL	8 458		2 392
TOTAL GENERAL	91 756		9 236

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			11 238	11 238
Installations générales agencements aménagements divers			53 041	53 041
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 895	23 968	23 968
TOTAL		1 895	77 009	77 009
Prêts, autres immobilisations financières			10 850	10 850
TOTAL			10 850	10 850
TOTAL GENERAL		1 895	99 097	99 097

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	8 557	1 783		10 340
Installations générales agencements aménagements divers	14 364	7 725		22 089
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 797	4 896	531	13 162
TOTAL	23 161	12 622	531	35 251
TOTAL GENERAL	31 718	14 404	531	45 591

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 783				
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 725				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 896				
TOTAL	12 622				
TOTAL GENERAL	14 404				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	452		452		
TOTAL	452		452		
TOTAL GENERAL	452		452		
Dont dotations et reprises d'exploitation			452		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	5 200	5 200	
Autres immobilisations financières	5 650	5 650	
Autres créances clients	1 003 029	1 003 029	
Impôts sur les bénéfices	95 768	95 768	
Taxe sur la valeur ajoutée	42 184	42 184	
Divers état et autres collectivités publiques	4 798	4 798	
Groupe et associés	397 123	397 123	
Débiteurs divers	70 418	70 418	
Charges constatées d'avance	23 138	23 138	
TOTAL	1 647 308	1 647 308	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	2 392		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	373	373		
Fournisseurs et comptes rattachés	268 919	268 919		
Personnel et comptes rattachés	153 118	153 118		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	265 212	265 212		
Taxe sur la valeur ajoutée	279 247	279 247		
Autres impôts taxes et assimilés	57 170	57 170		
Autres dettes	11 223	11 223		
TOTAL	1 035 262	1 035 262		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 100			12 100

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	648
Autres créances	75 216
Total	75 864

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	373
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175 388
Dettes fiscales et sociales	236 004
Autres dettes	11 223
Total	422 988

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	23 138
Total	23 138

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 869 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	34 092
Total (1)	34 092

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	505 395
Total	505 395

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	2 861
35 à 44 ans	21 à 30 ans	549
moins de 35 ans	plus de 30 ans	486
Engagement total		3 896

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5%
- taux d'inflation : 2%
- taux d'actualisation : 2%